

1.1

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : FINANCES
Exercice 2024 - Budget Principal, décision modificative budgétaire n°1.

Le Maire, sur proposition du 5^{ème} Adjoint délégué aux finances, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Il est rappelé que le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'année 2023 ont été approuvés par l'assemblée délibérante le 08 avril 2024 et que dès lors, le Budget Primitif de l'exercice adopté par la même séance a intégré les résultats antérieurs, par la reprise des excédents et des reports d'opérations de 2023, tant en dépenses qu'en recettes, permettant ainsi dès le début de l'exercice, une disponibilité et une lisibilité complète des crédits budgétaires en engagements comptables de la Commune.

Des décisions modificatives budgétaires interviennent pour les sections de fonctionnement et d'investissement afin d'intégrer des corrections ou des ajustements sur les prévisions budgétaires votées au budget primitif en dépenses comme en recettes.

La convention de financement du projet LiA entre la Caisse des Dépôts et la ville de Portivechju a été signée par le Maire le 23 avril 2024.

Signature de la convention Territoire Intelligent et Durable

Cette convention permet à la ville, en tant que porteur de projet, après instruction des pièces, de déclencher auprès de la Caisse des Dépôts les versements conventionnés sur ses comptes puis de redistribuer aux membres du consortium la part de subvention qui leur est due. Ces transactions sont rendues possibles dans la nomenclature M57 par l'utilisation des comptes de classe 4 qui regroupent les comptes de tiers. Ces comptes doivent être abondés en crédits, équilibrés en dépenses et en recettes.

Le rythme des versements de la subvention obtenu au titre du PIA4 par le consortium est rappelé ci-après :

Période couverte	N° versement	% du financement total	Montant du versement
A la signature de la convention (avance)	1 ^{er}	30 % du financement	730 585,67 €
Année 2025 (versement intermédiaire)	2 ^{ème}	27 % du financement	661 526,51 €
Année 2026 (versement intermédiaire)	3 ^{ème}	22 % du financement	536 411,16 €
Année 2027 (solde)	4 ^{ème}	21 % du financement	517 099,66 €
Total		100 %	2 445 623,00 €

La répartition de la subvention par versement est rappelée ci-après :

	Année 2024 (avance)	Année 2025	Année 2026	Année 2027	Total
Communauté de Communes du Sud-Corse	114 895,00 €	92 530,67 €	156 859,66 €	128 329,66 €	492 615,00 €
Ville de Porto-Vecchio	380 910,67 €	310 055,84 €	271 651,50 €	202 770,00 €	1 165 388,00 €
Syndicat d'Energie de la Corse du Sud	112 280,00 €	73 940,00 €	32 900,00 €	28 500,00 €	247 620,00 €
Université de Corse Pasquale PAOLI	122 500,00 €	185 000,00 €	75 000,00 €	157 500,00 €	540 000,00 €
Total	730 585,67 €	661 526,51 €	536 411,16 €	517 099,66 €	2 445 623,00 €

Correction d'une prévision budgétaire

Enfin, une correction est à apporter entre chapitres pour permettre la réalisation des acquisitions foncières prévues par la commune de Portivechju en 2024.

En conséquence, il convient de procéder aux ajustements nécessaires de crédits, ceux-ci devant permettre d'assurer le bon équilibre budgétaire de l'exercice 2024.

Les principales modifications proposées pour le budget sont les suivantes :

BUDGET PRINCIPAL

Section d'investissement

Dans la section d'investissement, en dépenses, le chapitre 45 « Chapitres d'opérations pour compte de tiers », compte 4581 « Opération sous mandat », est crédité de la somme de 730 585,67 € pour permettre d'exécuter en 2024 le projet LiA.

Dans la section d'investissement, en dépenses, le chapitre 20 « Immobilisation incorporelle », compte 2031 « Frais d'études » est débité de la somme de 1 000 000,00 €.

Dans la section d'investissement, en dépenses, le chapitre 21 « Immobilisation corporelle », compte 2111 « terrains nus » est crédité de la somme de 1 000 000,00 €.

Récapitulatif par compte

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Compte	BP 2024 (RAR + voté + DM)	Proposition DM1	TOTAL
45 - Chapitres d'opérations pour compte de tiers	4581 - Opérations sous mandat (dépenses)	0 €	730 585,67 €	730 585,67 €
20 - Immobilisations incorporelles	2031 - Frais d'études	4 110 564,32 €	- 1 000 000,00 €	3 110 564,32 €
21 - Immobilisations corporelles	2111 - Terrains nus	0 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
TOTAL MOUVEMENT			730.585,67 €	

1.1

Soit par chapitre

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	BP 2024 (RAR + voté + DM)	Proposition DM1	TOTAL
45 - Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0 €	730.585,67 €	730.585,67 €
20 - Immobilisations incorporelles	5.274.869,68 €	-1.000.000,00 €	4.274.869,68 €
21 - Immobilisations corporelles	8.040.833,00 €	1.000.000,00 €	9.040.833,00 €
TOTAL MOUVEMENT		730.585,67 €	

Dans la section d'investissement, en recettes, le chapitre 45 « Chapitres d'opérations pour compte de tiers » compte 4582 « Opération sous mandat », est crédité de la somme de 730 585,67 € pour permettre d'exécuter en 2024 le projet LiA.

Récapitulatif par compte

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Compte	BP 2024 (RAR + voté + DM)	Proposition DM1	TOTAL
45 - Chapitres d'opérations pour compte de tiers	4582 - Opérations sous mandat (recettes)	0 €	730 585,67 €	730 585,67 €
TOTAL MOUVEMENT			730 585,67 €	

Soit par chapitre

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	BP 2024 (RAR + voté + DM)	Proposition DM1	TOTAL
45 - Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0 €	730 585,67 €	730 585,67 €
TOTAL MOUVEMENT		730 585,67 €	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 1 du Budget Principal.

A la suite du rapport qui vous est soumis, il est ainsi demandé au Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2024 et le compte administratif 2023, adoptés le 08 avril 2024,

Vu la convention de financement entre la Caisse des Dépôts et la ville de Portivechju en date du 23 avril 2024,

✚ d'approuver la décision modificative budgétaire n° 1 pour le budget principal, comme détaillée ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL

Section d'investissement

Dans la section d'investissement, en dépenses, le chapitre 45 « Chapitres d'opérations pour compte de tiers », compte 4581 « Opération sous mandat », est crédité de la somme de 730 585,67 € pour permettre d'exécuter en 2024 le projet LiA.

Dans la section d'investissement, en dépenses, le chapitre 20 « Immobilisation incorporelle », compte 2031 « Frais d'études » est débité de la somme de 1 000 000,00 €.

Dans la section d'investissement, en dépenses, le chapitre 21 « Immobilisation corporelle », compte 2111 « terrains nus » est crédité de la somme de 1 000 000,00 €.

Récapitulatif par compte

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Compte	BP 2024 (RAR + voté + DM)	Proposition DM1	TOTAL
45 - Chapitres d'opérations pour compte de tiers	4581 - Opérations sous mandat (dépenses)	0 €	730 585,67 €	730 585,67 €
20 - Immobilisations incorporelles	2031 - Frais d'études	4 110 564,32 €	- 1 000 000,00 €	3 110 564,32 €
21 - Immobilisations corporelles	2111 - Terrains nus	0 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
TOTAL MOUVEMENT			730.585,67 €	

Soit par chapitre

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	BP 2024 (RAR + voté + DM)	Proposition DM1	TOTAL
45 - Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0 €	730.585,67 €	730.585,67 €
20 - Immobilisations incorporelles	5.274.869,68 €	-1.000.000,00 €	4.274.869,68 €
21 - Immobilisations corporelles	8.040.833,00 €	1.000.000,00 €	9.040.833,00 €
TOTAL MOUVEMENT		730.585,67 €	

Dans la section d'investissement, en recettes, le chapitre 45 « Chapitres d'opérations pour compte de tiers » compte 4582 « Opération sous mandat », est crédité de la somme de 730 585,67 € pour permettre d'exécuter en 2024 le projet LiA.

Récapitulatif par compte

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Compte	BP 2024 (RAR + voté + DM)	Proposition DM1	TOTAL
45 - Chapitres d'opérations pour compte de tiers	4582 - Opérations sous mandat (recettes)	0 €	730 585,67 €	730 585,67 €
TOTAL MOUVEMENT			730 585,67 €	

Soit par chapitre

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	BP 2024 (RAR + voté + DM)	Proposition DM1	TOTAL
45 - Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0 €	730 585,67 €	730 585,67 €
TOTAL MOUVEMENT		730 585,67 €	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 1 du Budget Principal.

 d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution des présentes décisions.